



## Projet éolien de Marchavennes

Compte-rendu de l'Atelier de co-construction  
n°2

**NOTUS energy**

Le mercredi 8 juin 2022

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>1. Résumé de l'atelier</b> .....	3
<b>2. Les participants à l'événement</b> .....	4
<b>3. Synthèse des échanges</b> .....	5
A. L'objet de la réunion .....	5
B. Point d'avancement sur le projet éolien de Marchavennes .....	5
1. Sur l'éolien .....	5
2. Sur le projet éolien .....	7
3. Sur l'étude écologique .....	8
C. Poursuite de la co-construction des mesures d'accompagnement .....	8
D. Poursuite de la démarche d'information et concertation .....	9
<b>4. Prochaines étapes de la concertation</b> .....	11
<b>5. Remerciements</b> .....	11
<b>6. Contacts</b> .....	11
<b>7. Annexes</b> .....	12

## 1. Résumé de l'atelier

**Les participants :** aux côtés des équipes de NOTUS energy et Mazars, l'atelier de co-construction n°2 a rassemblé 11 participants issus des deux communes de Grougis et Petit-Verly.

**Les objectifs :**

- Poursuivre la pédagogie autour du projet ;
- Continuer le travail de co-construction des mesures d'accompagnement ;
- Elaborer les prochaines étapes de la démarche d'information et de concertation pour la rentrée.

**Les éléments présentés :**

- Les grandes composantes du projet ;
- Les différents impacts d'un parc éolien et les méthodes pour les limiter ;
- La carte d'implantation assortie de photomontages ;
- Les réussites obtenues autour du projet grâce à la démarche de concertation.

**Les éléments travaillés collectivement :**

- Approfondissement des mesures d'accompagnement : précisions et priorisation autour des précédentes propositions.
- Les prochaines étapes de la démarche de concertation et d'information.

**Prochain événement :** Cet atelier de co-construction était le dernier événement avant les congés estivaux 2022. De prochains événements sont à venir à compter de septembre (date, lieu et format à préciser via une prochaine communication à la rentrée).

## 2. Les participants à l'événement

La réunion de mercredi 8 juin 2022 a rassemblé **11 personnes** dont voici le détail des participations :

### Commune de Petit-Verly :

- Monique BASQUIN, conseillère municipale
- Thierry BELLET, habitant
- Sébastien DEPREZ, habitant
- Isabelle DESCHAMPS, habitante
- Michel DESCHAMPS, habitant
- Pascal DRUAUX, maire
- Didier LAMBERT, 1er adjoint
- Gabrielle VENET, habitante

### Commune de Grougis :

- Yves DUMUR, maire

### Commune de Mennevret :

- Valérie DENIS, habitante (propriétaire à Petit-Verly)
- Gilles DUFOUR, habitant (propriétaire à Petit-Verly)

### Equipe projet de NOTUS energy :

- Samuel BECKER, chef de projet éolien
- Logan OLIVES, responsable relations territoriales

### Equipe concertation de Mazars :

- Lorette HAFFNER, cheffe de projet concertation
- Lisa PALIOTTO, consultante en concertation
- Enzo QUENESCOURT, consultant en concertation

## 3. Synthèse des échanges

### A. L'objet de la réunion

Suite au premier atelier de co-construction du vendredi jeudi 31 mars 2022 et aux entretiens en porte-à-porte de la mi-mars et mi-mai, NOTUS energy a organisé un deuxième atelier de co-construction **dédié aux habitants** de Petit-Verly et Grougis.

Les **objectifs** de ce moment d'échange étaient de :

- Poursuivre la pédagogie autour du projet ;
- Poursuivre le travail de co-construction des mesures d'accompagnement ;
- Elaborer les étapes de la démarche d'information et de concertation pour la rentrée.

*Vous avez participé ou été conviés à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.*

### B. Point d'avancement sur le projet éolien de Marchavennes

Après un mot d'accueil et un tour de table des participants, les équipes de NOTUS energy ont rappelé les caractéristiques du projet, puis la méthodologie et les résultats des études écologique, acoustique et paysagère.

Autour de l'étude acoustique, un exercice pratique à l'aide d'un sonomètre a aussi été effectué afin de mieux comprendre à quoi correspond le bruit d'une éolienne à 500m des habitations, équivalant à 35 dB.

Enfin, la zone d'implantation a été précisée et de premiers photomontages concernant les deux communes de Petit-Verly et Grougis ont été dévoilés.

Pour chaque séquence, un moment d'échange était proposé.

*(Pour voir ou revoir les éléments présentés en séance, nous vous invitons à vous référer au support placé en annexe au présent compte-rendu).*

#### 1. Sur l'éolien

**Question : « Pourquoi les éoliennes ne tournent pas tout le temps ? »**

Réponse de NOTUS energy : Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse du matériel et des équipements et minimiser leur usure. Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an. De plus, la plupart des éoliennes sont installées sur des sites caractérisés par des vitesses de vent en moyenne supérieures à 20 km/h.

Une éolienne peut aussi être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance. Cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an.

**Question : « Quel est le pourcentage d'électricité produite par l'éolien en France ? »**

Réponse de NOTUS energy : Au 1er janvier 2022, l'éolien représentait 14% de l'électricité produite en France, soit l'équivalent de 18 765 MW (source : [www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite](http://www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite) ).

**Question : « La durée de vie des éoliennes correspond-elle à 25 ans ? »**

Réponse de NOTUS energy : La durée de vie des éoliennes de nouvelle génération peut aller jusqu'à 30-35 ans.

**Question : « La réglementation française, notamment avec les prochaines élections législatives, va-t-elle changer en matière d'éolien et donc modifier certaines caractéristiques du projet éolien de Marchavennes ? »**

Réponse de NOTUS energy : C'est peu probable que de tels changements vis-à-vis de l'éolien se présentent. En effet, des législations supranationales, comme par exemple *L'Accord de Paris*, engagent les pays du monde entier à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre par le biais des énergies renouvelables, y compris l'éolien.

**Remarque : « La législation pourrait se durcir ! »**

Réponse de NOTUS energy : Nous ne pensons pas qu'à l'avenir la législation contraindra plus encore le développement de l'éolien en France. Les contraintes dans notre pays sont déjà fortes. Ainsi, 50% du territoire est sous contraintes aéronautiques ou radioélectriques, d'origine militaire ou civile (aviation, météo etc.) Ces contraintes, souvent exagérément strictes, empêchent le développement de l'éolien. A cela s'ajoute des contraintes d'ordre patrimonial, écologique ou paysagère, ce qui complique plus encore le déploiement de l'éolien sur le territoire. Ainsi, la législation devrait plutôt s'assouplir là où c'est nécessaire, auquel cas un développement de l'éolien restera compliqué. La France est ainsi le pays de l'Union Européenne où le temps de développement d'un projet éolien est le plus long, notamment du fait de ces contraintes.

D'autre part, la France doit satisfaire des exigences européennes de développement des énergies renouvelables. Durcir encore la législation concernant le développement de l'éolien ne permettrait pas à la France d'atteindre ses objectifs.

Enfin, les partis politiques en passe de gouverner le pays prévoient au contraire d'accroître fortement le développement de l'éolien, ce qui serait incompatible avec un durcissement de la législation. Il y a donc fort à parier qu'à l'inverse la législation devrait s'alléger pour permettre un fort développement des énergies renouvelables, dans une optique de transition énergétique.

**Question : « Les pales des éoliennes sont-elles recyclées entièrement ? »**

Réponse de NOTUS energy : Aujourd'hui, près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non-négligeable. Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Les pales sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs...).

Le démantèlement des plus anciens parcs éoliens vient de commencer, la filière du recyclage des éoliennes est en cours de développement et devrait monter en puissance dans les prochaines années afin d'être en mesure d'envisager du 100% recyclable. Un arrêté modificatif datant du [22 juin 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arr/2020/6/22/20201622A00001/20200622) fixe cet objectif dans la loi.

## 2. Sur le projet éolien

**Question :** « *Quelle distance, par rapport aux éoliennes du parc de Tupigny, devez-vous respecter pour l'implantation des éoliennes du parc de Marchavennes ?* »

Réponse de NOTUS energy : Les éoliennes du projet éolien de Marchavennes respectent une inter-distance supérieure à celle du parc de Tupigny. Cette distance permet que le positionnement d'une éolienne n'interfère pas sur le rendement des autres éoliennes du parc. Nous représentons ces inter-distances par des ellipses sur nos cartes. Celles-ci ont une longueur de 5 fois le diamètre du rotor et une largeur de 3 fois ce même diamètre. Plus les ellipses se croisent plus l'impact sur le rendement augmente.

**Remarque :** « *La distance de 500m des éoliennes aux maisons c'est trop peu ! Pour le projet de Tupigny la distance est de 700m.* »

Réponse de NOTUS energy : La distance minimale imposée par la loi entre les éoliennes et les habitations est de 500 m. Cette distance a été fixée par le gouvernement dans la loi Grenelle II prenant en considération les émissions acoustiques et l'environnement paysager. Cette réglementation est une spécificité française puisque, par exemple, en Espagne, en Suède ou encore en Irlande, il n'existe aucune loi encadrant la distanciation minimale des éoliennes aux habitations, mais uniquement des recommandations.

Chaque parc est également différent et fait face à des contraintes propres, qui permettent ou pas une distance supérieure à la réglementation : il est donc difficile de comparer les 2 parcs.

**Question :** « *Tous les chemins de la commune vont-ils être refaits ?* »

Réponse de NOTUS energy : Afin d'acheminer les matériaux, nous essayons d'utiliser le plus possible les routes et chemins d'accès existants. Lorsque ces derniers sont existants et praticables, l'acheminement des matériaux se déroule souvent la nuit, afin de ne pas perturber la circulation sur les axes routiers locaux. Il est possible aussi que les chemins existants ne soient pas adaptés à l'acheminement du matériel. Dans ce cas, nous envisageons l'optimisation des chemins existants (renforcement ou élargissement) notamment pour le transport des pales et des colis lourds (mâts, nacelle etc.). En dernier recours la création de nouveaux chemins est possible, et ceux-ci resteront à la disposition de vos communes une fois les travaux terminés. En tout cas, aucun chemin ne sera créé aux alentours de la ferme de la Demie-Lieue.

A l'issue de la construction, les chemins seront réaménagés de manière à permettre l'accès au parc éolien pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien.

**Remarque :** « *Ce serait bien de se rendre sur place pour avoir une idée plus concrète par rapport aux photomontages.* »

Réponse de NOTUS energy : C'est une excellente idée, que nous pouvons évoquer à nouveau en fin d'atelier, à l'occasion d'un échange autour de la poursuite de la démarche de concertation. Une promenade en immersion sur la zone d'étude, photomontages à l'appui, pourrait être utile pour vous permettre de vous rendre compte du futur parc dans le paysage.

**Remarque :** « *Nous subissons toutes les conséquences négatives du parc éolien sans bénéficiaire de retombées directes.* »

Réponse de NOTUS energy : Vous bénéficierez de retombées positives à l'échelle de la commune, dues notamment aux mesures d'accompagnement sur lesquelles nous travaillons aujourd'hui, mais aussi grâce aux retombées fiscales des communes d'implantation. L'objectif de la démarche de concertation est bien de rendre le projet le plus bénéfique à tous, il est donc important de nous partager vos avis et contributions pour rendre cela possible.

**Question : « Des subventions pour le développement des éoliennes sont-elles prévues ? »**

Réponse de NOTUS energy : Les développeurs et exploitants de parcs éoliens ne perçoivent aucune subvention publique. La rémunération s'obtient sur la base d'un tarif d'achat obtenu dans le cadre d'appels d'offres publiques ou de contrats de type PPA (contrat d'énergie renouvelable de long terme).

Notons qu'une obligation de rachat de l'électricité produite à partir d'éolienne existe en France (art. L. 314-1 à L. 314-13 du Code de l'énergie). Si pendant des années, le tarif de rachat était supérieur au niveau moyen du prix du marché fixé, les derniers appels d'offres montrent que le tarif de rachat de l'éolien diminue au fil des années pour se rapprocher du prix de rachat du nucléaire. Mieux encore : depuis deux ans, les prix du marché sont supérieurs au prix « cible ».

Ainsi, aujourd'hui, ce sont les producteurs d'énergies éoliennes qui versent à l'Etat la différence, ce soutien est donc devenu source de revenus pour l'Etat. A ce rythme, l'éolien devait avoir remboursé d'ici fin 2024 tout ce qui a été perçu depuis 2003. Pour plus d'information, vous pouvez consulter cet [article](#).

### 3. Sur l'étude écologique

**Question : « N'est-il pas possible de modifier la trame d'implantation en déplaçant les éoliennes vers le corridor écologique, afin de limiter la gêne occasionnée pour la ferme de la Demie-Lieue ? »**

Réponse de NOTUS energy : C'est possible, mais cela nuirait aux intérêts écologiques du territoire et serait peu acceptable par les services de l'Etat. Seule une réduction du nombre d'éoliennes du parc permettrait un tel éloignement, mais elle signifierait également une baisse significative de sa production et donc des retombées pour le territoire. Limiter l'impact sur un particulier aurait donc des conséquences importantes sur l'ensemble des 2 communes. Mais nous prévoyons bien sûr de rencontrer les fermiers de la Demie-Lieue pour discuter de cette difficulté.

## C. Poursuite de la co-construction des mesures d'accompagnement

Suite à la présentation et aux échanges liés au projet éolien et à ses études, un second temps de la réunion a été dédié à la co-construction des mesures d'accompagnement.

Dans un premier temps, les mesures co-construites lors des précédentes réunions de concertation ont été présentées, puis des échanges visant à les préciser et reclasser ont eu lieu.

**Zoom sur les mesures d'accompagnement précisées et reclassées par ordre de préférence.**

	Quoi ?	Où
1	Solutions pour une énergie moins coûteuse en local (tarif préférentiel)	Sur les deux communes
2	Eclairage public intelligent (solaire)	Sur les deux communes
3	Enfouissement des réseaux et refonte du macadam et des trottoirs	Sur les deux communes
4	Panneaux photovoltaïques : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur le toit des églises</li> </ul>	Sur les deux communes

	<ul style="list-style-type: none"> <li>sur la salle communale</li> <li>sur la salle des fêtes, la mairie et l'atelier</li> </ul>	A Grougis A Petit-Verly
5	Station de recharge pour véhicules électriques	Rue de Marchavenne, Grougis
6	Ajout de jeux pour enfants aux terrains de jeux existants Aménagement de l'ancien terrain de foot et de cross Création de promenades pédagogiques	Sur les 2 communes A Grougis A définir

**Remarque :** « La mesure sur l'éclairage public intelligent doit passer par le syndicat mixte qui gère la fourniture d'énergie sur le territoire (USEDA)

Réponse de NOTUS energy : Il s'agira en effet de coopérer avec le syndicat, afin de satisfaire au mieux vos besoins au moment exact où le parc se construira.

**Remarque :** « La question des bornes électriques devient pertinente avec la fin des ventes de voitures thermiques en 2035 en Europe. »

**Remarque :** « Je ne suis pas très favorable à une potentielle installation de panneaux solaires sur le toit de l'église. Je pense que cela dénature le patrimoine. »

Réponse de NOTUS energy : Il existe des panneaux qui s'intègrent bien avec la couleur ardoise des toits. Bien évidemment il faudra vérifier la faisabilité de l'opération, afin que les toits des églises supportent le poids des panneaux.

**Question :** « Quelle est la puissance des panneaux solaires que vous souhaitez poser sur le toit de l'église ? »

Réponse de NOTUS energy : Cela reste à définir. Pour l'instant il ne s'agit que d'une proposition de mesure d'accompagnement, les détails n'ont pas encore été définis.

**Remarque :** « Je suis très favorable à la mesure du tarif préférentiel, pour moi ce doit être la toute première priorité en termes de mesure, car elle touche tout le monde. »

Réponse de NOTUS energy : C'est noté, nous précisons à ce titre que cela pourra aussi s'étendre à l'extérieur des deux communes de Petit-Verly et Grougis et uniquement si les élus et les habitants des communes le souhaitent.

**Remarque :** « L'enfouissement des lignes rendra l'habitat esthétiquement plus agréable et plus sécurisé. »

Réponse de NOTUS energy : Oui, c'est certain. Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire disponible et de vos souhaits, sachez que si ce projet (désormais placé en 3<sup>e</sup> niveau de priorité) n'est pas possible via les mesures d'accompagnement, vous pourrez également le financer grâce aux nouvelles rentrées fiscales qui seront engendrées par le parc.

## D. Poursuite de la démarche d'information et concertation

Dans cette dernière séquence, l'équipe projet a rappelé les étapes qui ont ponctué la démarche d'information et concertation débutée en février 2022, valorisé les réussites et avancées obtenues grâce à la participation collective (baptême du nom du projet, co-construction des mesures d'accompagnement, choix de thèmes d'information et de réflexion répondant aux attentes locales...) et remercié tous ceux qui y ont pris part.

Pour poursuivre en ce sens, l'équipe projet a offert aux participants l'opportunité de proposer des thèmes d'information et de réflexion pour la rentrée, afin de continuer à proposer une démarche qui réponde aux attentes locales.

<b>Propositions pour faire évoluer la démarche d'information et concertation à la rentrée</b>
Organiser une visite de la zone d'implantation pour incarner les photomontages
Faire intervenir des paysagistes
Informé sur le cycle de vie des éoliennes
Informé sur les retombées pour le territoire
Informé sur la répartition de l'éolien en France

Après une synthèse des échanges et la formulation de remerciements aux participants, la réunion s'est clôturée avec un pot de l'amitié et l'utilisation, pour les intéressés, d'un casque de réalité mixte permettant de visualiser l'implantation des éoliennes en 3D.

## 4. Prochaines étapes de la concertation

Suite à la tenue de ce 2<sup>e</sup> atelier de co-construction, la démarche de concertation et de communication du projet éolien de Marchavennes marque une pause estivale.

Les équipes projet reviendront vers vous à la fin de l'été pour vous informer des prochaines étapes de la démarche et vous inviter aux rendez-vous à venir.

## 5. Remerciements

Samuel BECKER, Logan OLIVES et l'équipe Concertation de Mazars tiennent à remercier toutes et tous les participants de l'atelier de co-construction n°2, qui ont permis de faire avancer la concertation avec des idées concrètes pour l'avenir du projet éolien.

## 6. Contacts

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site du projet :

[www.projeteolien-de-marchavennes.fr](http://www.projeteolien-de-marchavennes.fr)

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Lisa PALIOTTO (équipe concertation de Mazars).

Par téléphone au 07 63 72 49 29

Par mail : [lisa.palियोtto@mazars.fr](mailto:lisa.palियोtto@mazars.fr)

## 7. Annexes

Photos des Métaplans de la séance

INSCRIVEZ-VOUS À L'ATELIER			
Prénom	NOM	Commune	Vos projets pour cet été?
Valérie Thierry	Denis BELLET	(Tennevet / petit-Verly) valerie.denis@orange.fr PETIT-VERLY.	VACANCES CAMPING - CAR. Petit
Deschamps Isabelle	Michel Deschamps	Petit Verly Petit-Verly	Camping-car
Manique	BASQUIN	Petit-Verly	
Mus	DUMUR	Grougis	?
Pascal	DRUARD	Petit-Verly	
gabriele	Veret	Petit-Verly	?
Gilles	DYFOUR.	Mommenet	
Sebastien	DEPREZ	Petit-Verly	

NOTUS  
energy

BIENVENUE !

Projet éolien  
de Marchavennes

Atelier de co-construction  
mercredi 8 juin 2022

18h  
20h

les objectifs  
de la réunion

1

Informier

2

Co-construire

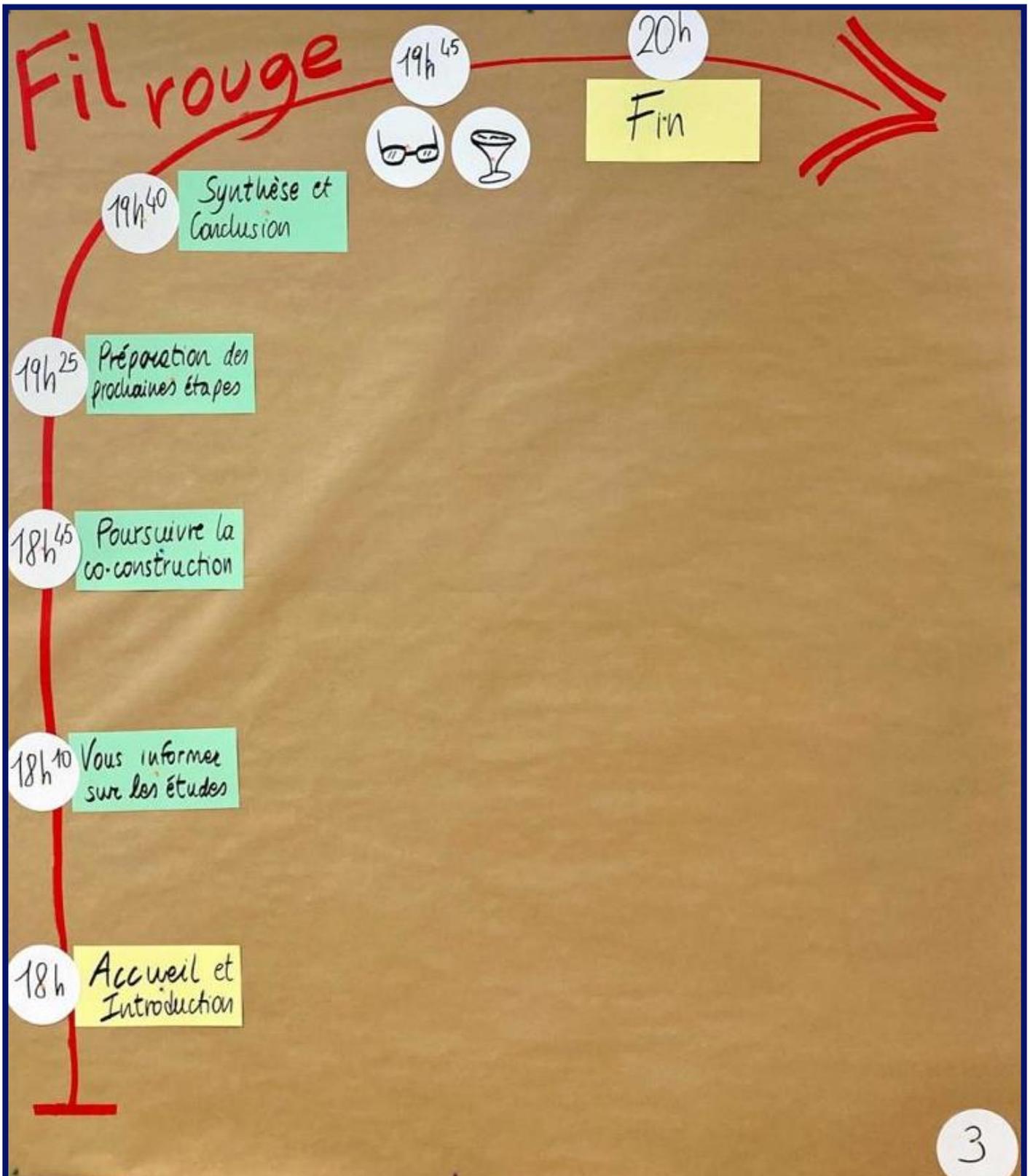
3

Préparer  
la suite

NOTUSenergy  
Samuel & Logan

MAZARS  
Lorette, Lisa &  
Enzo

2



VOS QUESTIONS et REMARQUES  
SUR LES ETUDES

Sur le projet

Possibilité de ne déplacer sur place pour constater et documenter

Quel est la distance entre les extrêmes?

Sur la carte, on voit des éco. près. Dans l'idéal elles ne doivent pas se croiser

Nous on subit  
conséquences sans avoir de remboursements directs

Bref, proportion de mutualisation de la part des agriculteurs

La législation pourrait au moins se durcir!

Au contraire, les contraintes tendent à se lever (voir France 2025)

Les éco. fonctionnent-elles toujours? Pourquoi?

Plusieurs raisons: maintenance, puissance du vent, passage d'oiseaux

La législation évolue, notamment avec les élections, devrait-elle changer?

A priori non, on parle de planification écologique

et des législations supranationales qui peuvent rendre difficile

Tous les champs de la commune vont être raturés?

Certains, mais pas sous la forme des Dnie - Dneve

La distance de 500m aux maisons c'est très peu. Pour le projet de Turpin c'est 900m

Sur l'étude écologique

On ne peut pas déplacer les éco. vers le corridor écologique

C'est possible. Mais cela mène aux intérêts écologiques de la commune

L'éolien représente quel % d'électricité en France?

10%

# POURSUIVONS LA CO-COONSTRUCTION

Pour l'éclairage ont  
doit passer par le syndicat  
électriciens

Les panneaux solaires sur  
l'église, ça dénature le  
patrimoine

Il faudra regarder  
si vos besoins vont au  
au-delà du syndicat

Il y a des  
panneaux qui vieillissent  
bien (couleur, etc)

Il faut que les matériaux  
soient prêts pour 2030

Vous allez mettre  
combien de puissance sur  
l'église ?

La question des bornes  
électriques, ça débouche potentiellement  
avec aussi des autres thématiques

Ça sera à  
définir !

Je trouve très  
bien un tarif  
insupportable

Solution pour Energies  
⊖ cher → 1ère position

Cela peut  
s'étendre en dehors  
des 2 communes

La durée de vie est  
25 ans ?

C'est plus 30-35 ans  
pour les nouvelles  
génération

Les pales sont  
recyclées entièrement ?

Presque,  
il y a des matériaux  
qui ne peuvent pas  
être recyclés

Enfouissement des lignes:  
⊕ beau  
⊕ sécurité

Possible de financer  
avec nouvelles rentes  
fiscales

On peut l'abaisser  
dans l'ordre des priorités  
mais pas trop bas

La démarche de concertation:  
Des idées & envies pour la rentrée ?

Potentiellement un focus sur le cycle de vie des écoliers

Des subventions pour les écoliers !

Les sujets à la rentrée ?

Parcours sur le terrain pour connaître les préférences

Plus de régulation des prix

Des retombées éco

Intervention des paysagistes

Cycle de vie

Répartition de l'effort écolier en France